



JOURNAL
Le PONT
de PALMAROLLE



Devant toute l'assemblée madame la ministre Blais a cependant dit qu'elle reviendrait en région et, s'adressant directement à madame la mairesse, Louisa Gobeil, elle a précisé que ce serait à Palmarolle qu'aurait lieu cette prochaine visite.

Ajout de 80 unités au CHSLD de Macamic



Sommaire

Actualités	2-3
Affaires municipales	10 à 13
Environnement	17
Opinions	6
Vie communautaire	8-9-16-20

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	4
*Gilles Fortier	15
*Cercle de fermières	15
*Francine Gauthier	
*Félix Goulet	18
*MFC	14
*Lise Bouillon	7

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.-P. Robichaud
 Vice-présidente : Christiane Plante
 Infographiste
 Secrétaire : Clarisse Vachon
 Trésorière : Denise Mercier
 Administrateurs : André Chrétien
 Lise Bouillon
 Rédacteur en chef: André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité dans LE POST

C'est une visibilité incontournable
 Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$
 1/4 page 25 \$

1/8 page couverture 40 \$
 1/2 page 40 \$ - Page 70 \$
 annonces classées 5 \$

journallepont@hotmail.com

C. Plante 819 782-4233
 A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois



de gauche à droite: Mme Louisa Gobeil, Mme Suzanne Blais et Mme Aline Bégin

Grande visite à l'ouverture du Marché public!

Le vendredi 28 juin dernier, le Marché public de Palmarolle inaugurerait sa sixième saison d'activités et pour l'occasion on avait invité madame Suzanne Blais, la nouvelle députée d'Abitibi-Ouest. Le Journal Le Pont de Palmarolle était sur place pour l'occasion et en a profité pour se réserver une entrevue avec elle.

Madame Blais nous a confié l'admiration qu'elle portait à cette initiative du Comité de développement et à ses instigateurs. C'est dit-elle la preuve du dynamisme du milieu, c'est une belle façon de faire connaître les produits locaux et d'encourager l'industrie agricole. Non seulement cela met en valeur les produits locaux, mais cela a une envergure régionale. En effet, après avoir rencontré les artisans et les producteurs des différents stands, elle s'était rendu compte que ceux-ci venaient non seulement de Palmarolle, mais bien de toute la région : de Clerval, de La Sarre, de Roquemaure, de Macamic, de Sainte-Germaine et même d'aussi loin que du Témiscamingue.

Rien n'est plus facile que d'entendre les éloges, mais votre Journal voulait aussi profiter de cette honorable présence pour questionner Madame la Députée afin de connaître ses visées, ses priorités pour améliorer notre situation générale grâce aux pro-

grammes sociaux, économiques et culturels du nouveau gouvernement qu'elle représente.

La première déclaration de sa part, la plus rassurante pour les gens de Palmarolle, c'est que : « Les promesses faites lors de la campagne électorale, je vais les réaliser... et pas dans dix ans, attendez-vous à une annonce positive d'ici peu de temps. » Sans être des devins, tous peuvent présumer que ce sera l'annonce de la construction de la Maison des aînés, promesse phare faite avant les élections dont elle est sortie victorieuse lors du dernier scrutin provincial. Et, comme ses ambitions ne se résument pas qu'à la réalisation de ses seules promesses, elle compte aussi s'attaquer à développer le réseau routier, l'agriculture, la formation de la main-d'œuvre, la santé, dossiers qui ont été prioritaires pour sa formation politique.

Elle a bien insisté sur l'importance qu'elle accordera à l'écoute des décideurs et des développeurs de son comté. Le Journal Le Pont de Palmarolle était heureux de rencontrer madame Suzanne Blais et, ce qu'il souhaite le plus, c'est de pouvoir le faire le plus souvent possible pendant ce mandat de quatre ans qu'elle a déjà entamé de façon dynamique et engagée.

Le Journal Le Pont de Palmarolle était présent à Macamic le 16 août dernier pour recueillir les propos de madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, de même que ceux de madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, et ceux de madame Caroline Roy, présidente-directrice générale du Centre intégré de la santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.



Mme Caroline Roy, Mme Suzanne Blais et Mme Marguerite Blais

Ajout de 80 unités au CHSLD de Macamic

D'abord, citons cet extrait du communiqué de presse qu'on a remis aux représentants des médias à l'entrée de la grande salle du CHSLD :

Hébergement et soins de longue durée

Le gouvernement va de l'avant avec un projet de construction en Abitibi-Témiscamingue

Macamic, le 16 août 2019 — de Passage dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, accompagnée de la députée d'Abitibi-Ouest, Suzanne Blais, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement donne le feu vert à l'agrandissement du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de Macamic.

Le projet consiste en un nouveau bâtiment pouvant accueillir 80 résidents en chambres individuelles, qui sera inspiré des meilleures pratiques d'hébergement. La nouvelle construction sera reliée au bâtiment existant afin de privilégier l'accès aux services communs tels que la buanderie et les services alimentaires. L'initiative permettra à terme d'offrir aux aînés en perte d'autonomie de la région de l'Abitibi-Témiscamingue des soins et des services de grande qualité dans des milieux de vie encore mieux adaptés.

Citations :

« Notre gouvernement est à l'écoute des préoccupations des gens de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en matière d'hébergement et de soins de longue durée. Le projet de construction permettra aux personnes vulnérables de la région d'avoir accès à un milieu de vie chaleureux, sécuritaire et rassurant. »

Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

« Il s'agit d'un projet fort attendu dans la région, qui permettra aux personnes hébergées de bénéficier des meilleurs soins et services possible, à proximité de leur communauté. L'appui de notre gouvernement démontre de façon éloquente que le mieux-être et la qualité de vie des aînés sont au cœur des priorités, et j'en suis très fière. Soyez assurés que je suivrai les prochaines étapes avec beaucoup d'intérêt. »

Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest

Madame la ministre a aussi ajouté, pour être bien comprise, qu'elle ne reviendrait pas pour parler à nouveau de ce dossier puisque tout était réglé, le budget est voté, la décision finale est acceptée de tous les intervenants et que l'argent est disponible. Le gouvernement actuel a accepté de déboursier 1 000 000 000 \$. Eh oui, neuf zéros, un milliard pour ce programme de maisons spécialisées pour l'hébergement des aînés. Dans dix ans, il y aura une augmentation de 50 p. cent des aînés de plus de 70 ans... Devant toute l'assemblée madame la ministre Blais a cependant dit qu'elle reviendrait en région et, s'adressant directement à madame la mairesse, Louisa Gobeil, elle a précisé que ce serait à Palmarolle qu'aurait lieu cette prochaine visite.

Permettez-vous donc, chers abonnés du Journal Le Pont de Palmarolle de s'appuyer du sujet dont il sera question... Nous vous invitons donc à lire l'article du présent journal intitulé : Grande visite à l'ouverture du Marché public, page précédente.



Il y a belle lurette que nous n'avions pas vécu un bel été comme celui-là en Abitibi, vous ne trouvez pas?

Pour une fois, jamais entendu quelqu'un se plaindre de l'été abitibien. Que des sourires éclatants et des corps bronzés. Jamais vu non plus autant de plaisanciers sur la Dagenais et le lac Abitibi. Et les plages du lac étaient bondées, même les jours de semaine.

J'appelle ça un été tro-pi-cal : chaleur en continu, journées maussades rarissimes, pluies bénéfiques en fin de journée ou la nuit, enfin un été comme on les aime. Et si la tendance se maintient, un septembre doux sera au rendez-vous.

À partir de la mi-juin, cette douceur s'est installée et, sauf quelques rares exceptions, ne nous a pas lâchés d'une semelle jusqu'à la mi-août. Des lors, les campeurs, les cyclistes et motocyclistes, les

plaisanciers, les vendeurs de piscines et de climatiseurs, tous ont profité de cet été dont on se souviendra.

En outre, les cultivateurs ont eu une première coupe de fourrage d'une quantité et d'une qualité exceptionnelles. Les vaches vont « pisser du lait » l'hiver prochain comme ils disent.

Pour leur part, les potagers nous ont offert une récolte généreuse à souhait et au marché, les fraises étaient abondantes et succulentes. Et maintenant, c'est notre savoureux maïs deux couleurs qui vient chatouiller notre palais. Que nous sommes choyés!

Pour l'heure, nous en sommes, pour certains, à mettre ce généreux été en conserves lesquelles apporteront sans doute un peu de douceur lorsque nous les dégusterons lors du prochain hiver.

Quel été nous avons eu!



Actualité

Jean-Pierre Robichaud



Le pont de la route 390 se dégrade lentement



Tous ceux qui franchissaient régulièrement le pont de la route 390 vers Pouliaries depuis quelques années étaient en mesure de constater l'état lamentable du tablier. Plusieurs y ont même laissé un enjoliveur de roue.

Au moment d'écrire ces lignes, Transport Québec s'affairait enfin à cimenter les trous dans la chaussée. Mais il n'y a pas que la chaussée du pont qui est fortement abimée. Force est de constater que toute la structure qui le soutient est aussi en décrépitude. Quand on navigue en ponton sous le pont, on constate de visu un effritement du ciment des piliers où on peut facilement apercevoir

les tiges d'acier corrodées. En outre, en eau basse, nous pouvons remarquer une forte dégradation des bases des piliers.

Depuis presque deux mois, à chaque heure du jour et de la nuit, de trois à quatre camions de bois en longueur font vibrer les poutrelles d'acier supportant le tablier, ce qui accélère l'effritement du ciment. Et il n'y a pas que le bois en longueur. Depuis quelques années, ceux qui habitent le rang sept constatent une forte augmentation du camionnage dans les deux sens, dont souvent des « Wide Loads ».

Le pont est-il en danger à cause de la circulation lourde et dense? Le Journal a contacté

un porte-parole de Transport Québec à Macamic. Ce dernier a tenu à rassurer les utilisateurs du pont. Les ingénieurs sont conscients de la dégradation de la structure portante et ils en font une inspection annuelle. Pour l'heure, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter. Mais à terme, ils pourraient décider de ralentir le flot du trafic ou de diminuer le poids des charges.

Bonne nouvelle par ailleurs, la chaussée du pont devrait recevoir vers la fin août une belle couche de bitume.

Jean-Pierre Robichaud

Un camion renverse son chargement de bois dans le rang 7



Le lundi 8 juillet dernier, vers 10 h 30, un camion de bois en longueur s'est renversé dans le fossé à la hauteur de la résidence de Jean-Louis Labonté dans le rang 7 Est de Palmarolle.

Selon le conducteur du camion, derrière la côte du « coteau », une auto était en panne et il a eu une fraction de seconde pour l'éviter en se lançant dans le fossé. Ce geste a assurément sauvé la vie des deux passagères de l'auto. Le conducteur du camion s'en est heureusement aussi sorti indemne.

La route 390, entre Palmarolle et Poularies, a été fermée pendant plusieurs heures afin de dégager le chargement de bois et pour permettre aux remorques de remettre le camion sur ses roues et dégager la voie.



Un blessé grave dans un accident de motomarine

Un adepte de la motomarine a subi de graves blessures après avoir percuté un arbre versé dans la rivière Dagenais à quelques centaines de mètres en amont du pont de la route 390 à Palmarolle.

L'accident est survenu le samedi 6 juillet dernier vers 20 h 30. Selon toute vraisemblance, il aurait percuté l'arbre à la hauteur du visage et il a subi de multiples fractures. Lors de l'accident, le blessé, qui portait sa veste de flottaison, n'a heureusement pas perdu conscience et a pu regagner la rive d'où il a communiqué avec sa conjointe pour signaler sa position. Les secours l'ont localisé quelques heures plus tard.

Les arbres versés dans la rivière

Jean-Louis Labonté arpente la rivière Dagenais avec son ponton depuis près de 25 ans. Il se fait un devoir, à chaque été, de remorquer les arbres tombés dans la rivière, non seulement pour sa propre sécurité mais aussi pour celle de tous les plaisanciers qui naviguent sur la Dagenais.

« J'avais remarqué cet arbre depuis une semaine et j'avais décidé de l'enlever de là dès que j'aurais du temps. Je regrette de ne pas l'avoir remorqué plus tôt. Ce sera fait dès demain (lundi). »

Jean-Louis Labonté

Sans présumer des causes de l'accident, monsieur Labonté déplore par ailleurs la témérité de plusieurs adeptes de la motomarine. La vitesse excessive est souvent source d'incidents et, malheureusement parfois, d'accidents graves.

Vieux Grincheux



Le sexe



Quel titre pour une chronique! J'hésite à parler de cela, moi, le vieux Grincheux, dans mon temps c'était mal et même péché d'aborder ce sujet maudit selon les moralisateurs et les faiseurs de leçons de tout acabit.

Aujourd'hui, du moins à ce qu'on lit, il semble qu'on ne fait plus que de parler de sexe dans tous les médias écrits : journaux, revues, livres, Facebook; même les magazines de mode qui traitaient autrefois de façons de nous vêtir, maintenant ils nous enseignent la façon de nous dévêtir.

Quelques vedettes dernièrement ont proposé la mode « du tout nu » pour défendre, selon elles, de nobles causes. Non seulement elles nous montrent des photos de leur corps avec tout le relief; mais comme nous, simples d'esprit, on ne peut saisir le message par l'image seulement elles y vont de propos et de paroles pour compléter leur mission... Elles s'expriment oralement, ça doit être cela que les spécialistes nomment le sexe oral. — Excusez mon ignorance, mais je n'ai pas eu la chance de suivre des cours d'éducation sexuelle à l'école, ça n'existait pas le cours de « sexe 101 » dans mon enfance.

Et quelle variété dans le vocabulaire : les hétéros, les homos, les gais, les lesbiennes, les queer, les LGBT, les aux deux, les pas sûrs, les pas encore décidés; moi je suis perdu dans le nouveau glossaire des espèces sexuelles. Je lisais la semaine dernière une sexologue-psychologue-sociologue disant qu'on ne devait pas décider comme parents du sexe de notre enfant après sa naissance. Il ne faut pas le classer comme garçon ou fille, on doit attendre qu'il décide lui-même du sexe qu'il voudra adopter à l'adolescence. Donc, de la naissance à la puberté ou veillera à lui faire porter un jour une jupe rose et chemise bleue et l'inverse le jour suivant. Pour les besoins personnels et privés faudra-t-il asseoir la prétendue fille dans l'urinoir et obliger le prétendu garçon à aller aux toilettes des dames?

Moi qui ai atteint maintenant les trois quarts de siècle, ça m'enlève le goût de recommencer ma vie et mes pratiques sexuelles. Il me faudrait suivre des cours de rattrapage... en plus que je perds graduellement la mémoire, ce serait l'échec assuré à l'examen. Non, je donne ma démission!

Invasion au cimetière...

Le jeudi 1^{er} août dernier, une horde de preux chevaliers envahissait le cimetière de Palmarolle durant tout l'après-midi. En effet, le comité du cimetière composé de Serge Aubin, Yvon Leblond, Denis Lemieux et Rosaire Plante, assisté d'un groupe de bénévoles dévoués : Marc Bégin, Mario Gagnon, Ghislain Lapointe, Ghislain Lemieux, Jean-Paul St-Pierre et Jean-Guy Veillette ont arpenté le cimetière et se sont acharnés à redresser une quantité innombrables de stèles ayant subi les affres du temps.

Ils ont fait un travail remarquable et combien réconfortant pour toutes les personnes dont un ou des êtres chers reposent en paix dans un site calme et bien entretenu. C'est une belle marque de respect pour nos défunts.

Alors, un énorme merci à cette belle brigade de bénévoles; votre labeur est fort apprécié. Nos sincères remerciements aussi à l'escouade qui s'affaire régulièrement à tondre le gazon au cimetière et les terrains adjacents à l'église. Votre implication est remarquable.

Un Merci de la part des paroissiens et paroissiennes



Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau

PHARMACIENS - PROPRIÉTAIRES

84, 5^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K9

Tél.: (819) 333-1160
Fax.: (819) 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau Inc.

Affiliée à



QUELS SONT LES EFFETS DU MARIAGE ET DE L'UNION CIVILE?



Les devoirs respectifs

Qu'il s'agisse d'un mariage civil ou religieux ou d'une union civile, les époux de même que les conjoints unis civilement, de même sexe ou de sexe différent, ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance. Chacun conserve ses noms et prénoms après le mariage ou l'union civile. Les époux ou les conjoints unis civilement assurent tous deux la direction morale et matérielle de la famille et exercent ensemble l'autorité parentale.

Les obligations du mariage

Les personnes unies civilement et les époux sont soumis aux règles portant sur les effets du mariage. Les droits et obligations sont les mêmes pour les conjoints, qu'ils soient mariés ou unis civilement. Les dispositions du mariage concernant la contribution aux charges du ménage, la protection de la résidence familiale, le partage du patrimoine familial et la prestation compensatoire s'appliquent tant aux conjoints unis civilement qu'aux époux. Les personnes unies civilement et les époux se qualifient aussi au titre d'héritier légal advenant le décès de leur conjoint en l'absence de testament.

Le régime matrimonial légal

Les couples mariés ou unis civilement sont automatiquement soumis au régime de la société d'acquêts (ou « régime légal »). Cependant, ils peuvent choisir le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage ou d'union civile. Ce contrat doit être reçu par un notaire.

L'engagement de deux personnes l'une envers l'autre se traduit notamment dans les documents juridiques qu'elles signent. Il est donc très important de faire les bons choix, mais encore faut-il les connaître. N'hésitez pas à en discuter avec votre notaire. Il peut

vous aider à faire l'analyse de votre situation et vous conseiller dans le choix du régime matrimonial ou d'union civile approprié.

LE CONTRAT DE MARIAGE OU D'UNION CIVILE DOIT-IL ÊTRE NOTARIÉ ?

Il y a de l'amour dans l'air, et vous avez décidé d'unir vos destinées. Dans la préparation de votre mariage, avez-vous pensé à consulter votre notaire pour votre contrat de mariage ou d'union civile?

Ces contrats vous permettent de déterminer comment seront gérés vos biens pendant votre vie de couple, dans la mesure où vos choix respectent les exigences de la loi. Ainsi, en cas de séparation et divorce, de rupture de l'union civile ou de décès, vous aurez préalablement établi comment vos biens seront partagés et qui sera responsable des dettes accumulées. Sans contrat notarié, c'est la loi qui fixera les règles à votre place. Dans le tumulte d'un divorce ou suite à un décès, ces arrangements peuvent s'avérer lourds et complexes.

Plusieurs futurs époux préfèrent se tenir loin d'un contrat de mariage notarié, parce qu'ils y voient une formalité légale pour le moins « froide », pas du tout dans l'esprit du mariage, qui se doit de célébrer l'union de deux êtres et non d'établir les règles de leur séparation, ou de la séparation de biens en cas de décès.

Bien entendu, il n'est pas plaisant de songer au divorce ou au décès lorsque l'on est en train de préparer son mariage. Mais il est largement préférable de prendre certaines dispositions afin de prévoir l'avenir lorsque le présent est harmonieux et sain. Il faut rester positif, mais nul ne sait ce que l'avenir réserve! Afin de profiter pleinement du bonheur présent, il vaut mieux prendre certaines précautions.

Peut-on inscrire ce que l'on veut dans un contrat de mariage au Québec?

Oui et non. Les règles peuvent être établies par les époux et obtenir un contrat de mariage sur mesure est possible, mais il se doit de respecter la loi québécoise. Un notaire sera la meilleure personne pour conseiller les futurs mariés sur les composantes du contrat de mariage.

Contrats de mariage : pas seulement utiles en cas de séparation

Lorsque l'on pense à un contrat de mariage, on pense au moment où l'union se termine, soit à cause d'un divorce, soit à cause d'un décès. Voilà pourquoi de nombreux futurs époux évitent de se procurer ce genre de document, car il n'est pas plaisant ni très romantique de penser au pire lorsqu'on se prépare pour le meilleur! Mais ce document officiel permet de stipuler les règles de l'administration des biens d'un couple pendant le mariage, aussi.

Notaire et contrat de mariage : deux indissociables

Pour être pleinement valide, ce document officiel doit être notarié. Il faudra donc que les conjoints se rendent chez un notaire et le signent en sa présence. De plus, votre notaire peut vous expliquer quelles sont les conséquences économiques et juridiques du mariage et de l'union civile et vous conseiller selon votre situation. Alors avant de sceller votre amour pour toujours, parlez-en à votre notaire.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site www.cnq.org/familleetcouple



Louisa Nicol (modèle) Artiste Cécile Lamarre

Crédit Photo: Ginette Hallé

Cécile Lamarre, artiste invitée au Marché public de Palmarolle

Lors du Marché public de Palmarolle, le 16 août dernier, Cécile Lamarre exécute le portrait de Louisa Nicol.



Opérer le restaurant de l'aréna Rogatien-Vachon pour la saison 2019-2020

La Municipalité de Palmarolle est à la recherche d'une personne pour opérer le restaurant de l'aréna Rogatien-Vachon pour la saison 2019-2020. Sous la supervision de la directrice générale de la Municipalité, la personne recherchée devra gérer le restaurant et faire les repas durant les activités en cours à l'aréna et effectuer le service à la clientèle. Elle effectuera les envois et réceptions des commandes de nourriture et de boissons, effectuera la préparation des repas et des menus, fera le ménage complet du restaurant, devra compter les recettes de la journée et effectuera le remplissage des frigos. Elle recevra les paiements des gens pour le hockey et patin libre. Sera également en charge du service de bar la fin de semaine. Compétences requises : avoir de l'expérience en service à la clientèle et avoir de l'expérience en cuisine en plus d'être en bonne forme physique. L'attestation en hygiène et salubrité alimentaire du MAPAQ est également un atout. Conditions diverses : l'horaire de travail est selon l'horaire des activités à l'aréna, c'est-à-dire, surtout en après-midi et en soirée incluant le samedi et le dimanche. Le nombre d'heures offert par semaine est selon les besoins (25-30 heures). Date prévue d'entrée en fonction : le 16 septembre 2019

Pour information, SVP contacter
Madame Carole Samson (directrice générale)
Téléphone : 819 787-2303, poste 22
Télécopieur : 819 787-2412
En personne : 499, Route 393 C.P. 309, Palmarolle, Québec
Courriel (courrier électronique) : dg.palmarolle@mrcao.qc.ca



Dans le cadre de la **Journée internationale des aînés**
sous le thème **DES CHEMINS DE VIE À DÉCOUVRIR**

REGROUPEMENT PROCHES-AIDANTS ABITIBI-OUEST  **La Table des aînés d'Abitibi-Ouest** 

invitent la population à une pièce touchante et humoristique
J'SUIS LÀ POUR TOI!

Prix de présence et léger goûter!



Une comédie de : **Daniel Morin**

Comédiens : **Jeannine Journeault, Jean-Guy Dupuis, Donald Renault**

Mardi, 1^{er} octobre 2019

Théâtre Liliane Perreault (Théâtre de poche - 195, rue Principale)

Accueil à 18 h ~ Début de la présentation à 18 h 30

Entrée gratuite — Places limitées (144 places disponibles)
Billets disponibles auprès du REGROUPEMENT PROCHES-AIDANTS ABITIBI-OUEST et chez JEAN COUTU

Pour information, contactez-nous au 819 333-5777



ACTIVITÉ SOULIGNANT LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS

Le Regroupement des proches aidants et la Table des aînés d'Abitibi-Ouest organisent une activité spéciale

GRATUITE pour souligner cette importante Journée.

Une activité ouverte à toute la population en Abitibi-Ouest.

Donald Renault, coordonnateur du regroupement des proches aidants A-O

Information supplémentaire 819 333-5777, Thérèse Fournier, intervenante psychosociale

Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau municipal au plus tard le lundi précédent, soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne seront traitées qu'à la séance du conseil suivante.



**Prochaine séance du conseil
3 SEPTEMBRE 2019**
La séance a lieu à 20 h, au 499, route 393

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

La Municipalité a pourvu le poste d'agente de développement en milieu communautaire le 12 août dernier. Ce poste remplace celui de coordonnatrice des loisirs.

Lundi..... 13 h à 16 h
Mardi..... 12 h à 19 h 30
Mercredi..... 13 h à 16 h
Jeudi 12 h à 19 h 30
Vendredi 13 h à 16 h



Madame Barbara Guimont sera disponible pour les citoyens selon l'horaire suivant :

Vous pourrez joindre Barbara au numéro de téléphone de l'aréna qui demeure inchangé soit le 819 787-2284.



Le bureau municipal sera FERMÉ

Le lundi 2 septembre en raison du congé de la fête du Travail.

Notez que le bureau municipal reprend ses heures d'ouverture normales à compter du vendredi 6 septembre, soit de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h du lundi au vendredi.

MESSAGE IMPORTANT DE J.L.R. ENTREPRISE

Cet été nous avons été avisés par le propriétaire de J.L.R. ENTREPRISES (l'entreprise qui ramasse les ordures) que la plupart des bacs verts (poubelles) sont sales et contiennent souvent des vers.... Avec la chaleur les ordures se dégradent très rapidement dans les bacs, eh oui, il y a prolifération de vers, et d'odeurs nauséabondes. Il est important, voire primordial que vous portiez une attention particulière à vos bacs pendant l'été! Même en septembre il peut y avoir encore de belles journées chaudes. Vous devez laver vos bacs régulièrement. Ça se nettoie très bien avec un boyau d'arrosage ou une petite laveuse à pression, avec un peu de savon ou d'eau de javal.

AU NOM DES EMPLOYÉS DE J.L.R. ENTREPRISES,
MERCI BEAUCOUP DE VOTRE COLLABORATION!

« Politique de remboursement des frais de non-résidents » vous connaissez?

Saviez-vous que le conseil municipal a adopté, le 7 novembre 2016, la Politique de remboursement des frais de non-résidents? Cette politique s'inscrit à l'objectif 15 du Plan d'action de la municipalité de Palmarolle, permettant ainsi l'accessibilité aux activités de loisirs aux familles et aux aînés dans les villes avoisinantes. Cette politique est en vigueur depuis janvier 2017.

Les parents de Palmarolle qui inscrivent leurs enfants à La Sarre (hockey, piscine, etc.) peuvent bénéficier d'un remboursement des frais supplémentaires à l'inscription pour les non-résidents! Venez chercher le formulaire de demande au bureau municipal!

LES NUISANCES

La municipalité de Palmarolle soucieuse du bien-être de ses citoyens s'est dotée d'un règlement concernant les nuisances.

À ce sujet, nous vous informons que le bruit peut constituer une nuisance.

Tout citoyen ne peut faire de bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage.

C'est pourquoi, entre 22 h et 7 h, personne ne peut causer de bruit, soit en exécutant des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment, d'un véhicule, ou d'utiliser une tondeuse. Exception faite de travaux de la municipalité découlant d'une situation d'urgence et qui vise à sauvegarder la sécurité des lieux et des personnes.

Armes à feu

Étant donné que la période de chasse commence au mois de septembre, nous devons vous informer qu'il est interdit de chasser à moins de 500 mètres (1,640 pieds) de tout bâtiment, maison ou édifice se trouvant dans le périmètre urbain, et ce, pour toute cette période. De plus, il est interdit en tout temps d'utiliser une arme à feu ou une arbalète à moins de 50 mètres (164 pieds) de tout bâtiment, maison ou édifice se trouvant dans le périmètre urbain.

La pollution visuelle ça existe aussi!

On a pu observer l'an dernier qu'à Palmarolle, les cours avant de plusieurs résidences étaient encombrées, les unes par des véhicules récréatifs, les autres par de la marchandise. Une situation semblable a malheureusement un effet d'entraînement, rendant le village de moins en moins accueillant. C'est pourquoi on demande aux résidents et aux commerçants de bien vouloir, encore cette année, faire l'effort de dégager leurs cours avant et d'entreposer plutôt leurs biens dans les cours latérales et arrière. Nous comptons sur la coopération de chacun d'ici la fin de la saison. Autrement, la réglementation municipale à cet effet devra être strictement appliquée.

L'article 4.4.7.3., du Règlement de zonage, stipule que sur les terrains à usage résidentiel « tout objet entreposé [incluant les véhicules] doit être placé dans une cour latérale ou dans une cour arrière ». De la même manière, sur les terrains à usage non résidentiels : le remisage de véhicules ou l'entreposage de marchandise est permis « uniquement dans une cour latérale... ou dans une cour arrière » (art. 4.4.7.4), et le matériel entreposé doit être entouré d'une clôture non ajourée ou d'une haie.

Message de la mairesse Louisa Gobeil

« Évolution dans le dossier du CLSC. Les travaux d'aménagement prévus des locaux au Centre municipal pour accueillir les services du CLSC débuteront le 1^{er} septembre. »

L'eau de pluie et de ruissellement

L'eau de ruissellement est le surplus d'eau n'ayant pas réussi à s'infiltrer dans le sol ou à s'évaporer, s'écoulant à la surface du sol. Ces eaux sont généralement constituées d'eaux pluviales.

Pourquoi y a-t-il ruissellement?

Lorsque le sol ne peut pas absorber plus d'eau à la suite d'une très forte pluie par exemple, l'eau reste à la surface du sol et n'est pas filtrée. De même, lorsque le sol est **imperméable** (ex. : béton, asphalte, toiture, sol argileux abitibien, forte pente, etc.), l'eau ne pourra pas pénétrer le sol. **Cela provoque le ruissellement d'eau pouvant entraîner des polluants jusqu'aux cours d'eau.** Le ruissellement des eaux a, par le fait même, des impacts négatifs sur la qualité de l'eau, l'érosion et la recharge de la nappe phréatique.

L'eau doit normalement **s'infiltrer dans le sol**, où elle sera **absorbée** par les arbres et plantes, ou encore ira recharger la nappe phréatique. *Le sol est un filtre naturel; l'eau qui y circule est filtrée de ses polluants!*

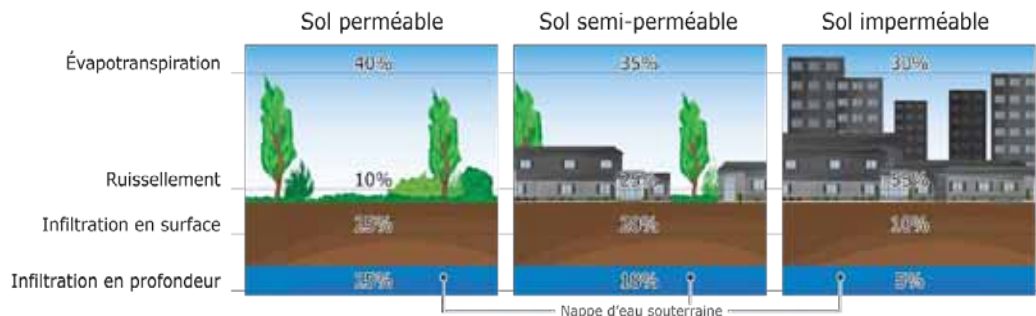
Solutions :

Réduisez votre quantité de surfaces imperméables!

- Adoucissez vos pentes fortes;
- Optez pour du gravier ou du pavé au lieu de l'asphalte;
- Installez une toiture verte.

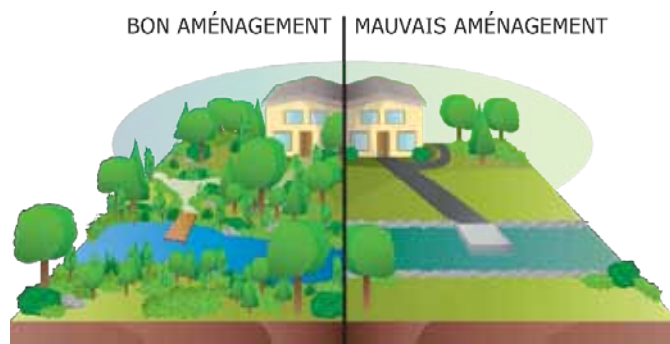
Aider l'eau à infiltrer le sol

- Transformez une partie de votre terrain en jardin d'eau;
- Installez une bande filtrante;
- Dirigez l'eau de la gouttière vers un milieu perméable;
- Installez des fossés végétalisés ou des noues pour diriger l'eau vers votre jardin d'eau ou vers une bande filtrante.



Les impacts du ruissellement

Le ruissellement est le principal moyen de **transport du phosphore**. Plus les débits d'eau sont grands, plus la concentration en phosphore dans l'eau sera élevée. Cette accumulation de nutriments pourra causer l'**eutrophisation accélérée** des lacs et favorisera l'apparition des **cyanobactéries**. Un ruissellement fort entrainera l'**érosion des sols**, vous pourriez perdre une partie de votre terrain en bordure de l'eau ou des terres cultivables en agriculture! Il ne pourra pas y avoir une recharge de la nappe phréatique, diminuant la quantité d'eau souterraine. L'eau circulant en surface de notre sol imperméable emportera le pollen, sable, pesticides, engrais, déjections animales, métaux lourds et produits du pétrole, ce qui **contaminera nos plans d'eau**.



Source : ROBVQ.

Limitez la quantité d'eau sur votre terrain

- Installez un baril collecteur d'eau de pluie.

En aménageant votre terrain, vous faites une grande différence! Visitez notre site Internet en apprendre plus.

Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :
Tél. : 819-824-4049
Courriel : informations@obvaj.org
Site internet : www.obvaj.org
Facebook: <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

OBVAJ
Organisme de Bassin Versant
Abitibi-Jamésie



LES SÉANCES DU CONSEIL EN BREF...

*Lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2019,
le Conseil municipal a, entre autres...:*

- Autorisé les organisateurs du *Tour cycliste de l'Abitibi* à circuler sur le territoire de la Muniaplité, lors du tour cycliste du 21 juillet 2019;
- Autorisé la directrice générale Carole Samson et la conseillère Lyne Vachon à assister au *Colloque Cain Lamarre 2019* le 9 octobre prochain à Rouyn-Noranda;
- Autorisé la directrice générale à assister au Webinaire de la FQM « *Préparation municipale aux sinistres : serez-vous prêts pour le 9 novembre 2019?* », diffusé le 18 septembre prochain;
- Appuyé Autobus Maheux pour le maintien du service de transport régional de soir;
- Autorisé une dépense de 15 000 \$ à 20 000 \$ pour travaux de réparations du rang 8 et 9 Est;
- Refusé le renouvellement de l'adhésion à *Espace entrepreneuriat collectif* pour l'année 2019;
- Refusé le renouvellement de l'adhésion à l'*Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue* pour l'année 2019;
- Mandaté la directrice générale à effectuer l'achat d'abat-poussière supplémentaire à la soumission adjugée en avril dernier;
- Statué que l'épandage d'abat-poussière se fera 2 fois par mois dans le mois de juillet, août et septembre et que les semaines où il n'y aura pas d'épandage, les chemins seront arrosés à l'eau si besoin;
- Mandaté la directrice générale pour signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs au programme *Mise en valeur des lots intramunicipaux* de la MRCAO permettant d'obtenir un revenu de récolte de bois sur des lots épars pour un montant de 14 000 \$;
- Mandaté la directrice générale pour rencontrer la direction de la MRCAO pour demander une compensation pour la perte de revenu subie (subvention de 54 000 \$) suite à l'interdiction de récolter le bois sur le lot 50-53-R8 à cause de la zone de protection du site d'enfouissement des boues septiques;
- Autorisé la planification et l'étude pour la mise en place d'un trottoir à partir de la 11^e Avenue Ouest jusqu'à la 13^e Avenue Ouest;
- Autorisé la demande de trois cartes de crédit pour la station d'essence libre-service PÉTROLE RL, pour les travaux publics, les loisirs et le Service incendie;
- Autorisé l'épandage de deux voyages de sable à la plage municipale du chemin des Montagnards qui sera épandu à au moins 20 pieds de la bande riveraine;
- Adopté le second projet de Règlement 315, modifiant le règlement de zonage pour agrandir la superficie de la zone mixte 106;

Vous pouvez consulter tous les procès-verbaux des séances du conseil sur le site Internet de la municipalité à l'adresse palmarolle.ao.ca .

LES SÉANCES DU CONSEIL EN BREF...



Lors de la séance ordinaire du 6 août 2019, le Conseil municipal a, entre autres...:

- Accordé la demande de dérogation mineure dans le dossier du 935, chemin des Linaigrettes;
- Accordé la demande de dérogation mineure dans le dossier du 271, chemin des Montagnards;
- Nommé le conseiller Jacques Chabot en tant que maire suppléant et substitut de notre mairesse pour les affaires courantes de la municipalité pour la période du 6 août 2019 au 3 août 2020;
- Autorisé la signature de la convention entre la Municipalité et la *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*, qui engage la participation financière de la Municipalité pour un montant de 2 725 \$ dans le cadre du programme FARR pour installer une borne de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Municipalité de Palmarolle;
- Statué d'acheter un réfrigérateur commercial, neuf ou usagé, pour le Centre municipal;
- Accepté de céder un terrain à Épicerie Marion & Fils, qui sera intégré au lot initialement demandé;
- Autorisé le renouvellement de l'adhésion annuelle à Tourisme Abitibi-Témiscamingue pour l'année 2019 au montant de 304.68 \$;
- Appuyé la démarche de la MRCAO d'exclure son territoire de la zone d'intervention spéciale (ZIS), incluant la Municipalité de Palmarolle, puisque les normes relatives aux plaines inondables sont déjà au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- Autorisé la participation de la Municipalité au *Projets d'amélioration des infrastructures et équipements* dans le cadre du *Fonds des infrastructures alimentaires locales Volet 1*, afin de rénover la cuisine de la grande salle du Centre municipal;
- Autorisé la location d'une partie de la grande salle du Centre municipal au CISSSAT afin de relocaliser les locaux du CLSC, pour un bail de 4 ans;
- Autorisé l'achat d'une vanne de réduction de pression pour la station de l'eau potable pour un montant de 10 510.78 \$;
- Mandaté la directrice générale Carole Samson pour effectuer les démarches pour effectuer une étude de capacité de rétention de nos puits par une firme accréditée afin d'obtenir un estimé des coûts et demander des soumissions;
- Autorisé l'horaire de maintenance préventive par la compagnie *Pompacktion*, au coût de trois mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-quatre cents (3 490.64 \$);
- Autorisé l'embauche de madame Barbara Guimont au poste d'agente de développement en milieu communautaire en remplacement du poste de coordonnateur des loisirs;
- Adopté le *Règlement n° 315 modifiant le règlement de zonage pour agrandir la superficie de la zone mixte 106*.

Vous pouvez consulter tous les procès-verbaux des séances du conseil sur le site Internet de la municipalité à l'adresse palmarolle.ao.ca .



Vertus



Qui a dit que le corps est une poussière?

Le corps est une partie des êtres animés... Le corps humain est la structure culturelle et physique de son ensemble; il est constitué de plusieurs systèmes: il y a le système nerveux, cardiovasculaire, circulatoire, respiratoire, digestif, glandulaire, génétique, reproducteur, musculaire et squelettique; tous aussi nécessaires les uns que les autres... Ces dix systèmes du corps humain remplissent trois grandes fonctions, de relation, de nutrition et de reproduction.

Le cerveau du corps humain contient 85 millions de cellules. Les progrès en matière d'hygiène ont permis d'allonger l'espérance de vie en ralentissant l'oxydation des cellules; ainsi l'adaptabilité des cellules avec l'environnement dans lequel elles évoluent est considéré comme un facteur majeur influant sur l'espérance de vie.

Dès les années 1960, d'après Orlan, (une artiste française) le corps est un instrument privilégié où se joue la relation entre Soi et l'Autre... Pour Head, (neurologue anglais) le cerveau contiendrait un modèle interne représentatif des caractéristiques et grandeurs biomécaniques du corps qui nous permettrait notamment de se situer dans l'espace; sans le corps et parties de celui-ci nous ne pourrions pas d'ailleurs nous mouvoir.

La vie nous est prêtée à travers ce corps précieux; le corps transporte une richesse mais que serait ce corps sans tout ce qui l'anime? C'est le corps qui travaille conduit par son intérieur; quand le corps est blessé, l'âme l'est aussi et si l'âme souffre, le corps est malade. L'expression vient du corps inspirée par cet intérieur qu'on ne voit pas mais qu'on ressent.

du **CORPS** humain

Le corps exécute ce qui l'anime; d'ailleurs que serait le sourire s'il n'avait pas le corps pour l'exprimer?

Le corps enveloppe toutes les choses précieuses qu'il contient, nous voyons-nous nous promener avec un paquet de nerfs tous reliés les uns aux autres, un coeur, des artères et des veines, des poumons, un estomac, un foie, un pancréas, un intestin, des os, et j'en passe; ce ne serait pas tellement agréable n'est-ce pas? Alors notre corps protège tout ce moteur nécessaire à la vie qu'on répare au besoin; et même s'il est animé doit être réanimé pour fonctionner à sa juste valeur; chaque corps mène son combat et il finit toujours par être meilleur et gagner.

Bien sûr que la mort nous remet en question comme je le vis présentement, mais mon propre corps animé par mon âme me montre le chemin à parcourir; ce même corps nous aide à faire le voyage, même il me surprend parfois. Quand le corps meurt le souvenir reste et quand on se souvient de la personne décédée qui nous est chère, c'est avec l'image de son corps qu'on a le souvenir même s'il est remis à la terre...

Mon corps je le respecte et j'en prends grand soin car dit-on c'est le miroir de l'âme, il continue à vivre dans nos souvenirs.

Fait la pose et l'équilibrage de pneus de toutes grandeurs



964, Route 390, Palmarolle QC J0Z 3C0

819 339-8784

richard1973plante@outlook.com



Nous souhaitons éliminer le plus possible les sacs en plastique, car ils se retrouvent le très souvent dans les océans. Lors de la réunion du 12 juin dernier, il a été suggéré de coudre, tricoter ou crocheter des sacs avec du coton pour y mettre les légumes et les fruits que nous achetons à l'épicerie ou dans les marchés publics.

Les fermières continueront à faire des sacs pour le transport des effets personnels des enfants sous la responsabilité de la DPJ. Il nous est également demandé de confectionner des petits sacs pour que chacun puisse y mettre ses menus articles et produits d'entretien du corps.

Immédiatement après la réunion ordinaire de juin, nous avons tenue l'assemblée générale annuelle et avons procédé à la nomination d'une partie du conseil d'administration. Madame Mélanie Pelletier a été réélue présidente et madame Lisette Guertin occupera le poste de conseillère n° 1. Madame Nicole Morin aura la charge de la trésorerie et Clarisse Vachon du secrétariat. Il restera à pourvoir le poste de conseillère n° 2 laissé vacant par la démission de madame Hélène Gauthier. Alors n'hésitez pas à vous impliquer, car ce sera une belle gang ayant à cœur le Cercle de fermières Palmarolle.

Nous espérons que vous avez profité de ce très bel été et que vous serez en forme pour assister aux réunions qui se tiendront le deuxième mercredi du mois, à 19 h 30, au Centre municipal de Palmarolle. Nous comptons sur votre présence le 11 septembre.

Merci à mesdames Sylvie Corriveau et Hélène Gauthier pour votre implication au sein du Cercle. Votre dévouement et votre bonne humeur sont incontestables.

Grenier aux souvenirs

Gilles Fortier



Presse à vêtements


Une page d'histoire pour cette presse à vêtements.
Fabriquée en 1937 par la compagnie Dominion Appliance de Fergus, Ontario.

Cette presse appartenait à la fabrique de Palmarolle et je suis sûr que le curé Halde s'en ai déjà servi. Fonctionnement assez simple, un moteur électrique fait tourner le rouleau blanc et un bras fait descendre la plaque chauffante, les trois tiges servent de support à linge.

Lors d'un grand ménage on me l'a offerte et à partir de ce moment, j'ai fait mes recherches. Si vous avez déjà vu une autre presse à vêtements de marque Beatty et qui lui ressemble beaucoup, dites-vous que c'est la même compagnie; elle fut fondée en 1874 par les frères Georges et Matthew Beatty.



Septembre

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 ^{er}	2 Bureau municipal fermé (fête du Travail)	3 Comptoir familial fermé 20 h Réunion conseil municipal	4	5  13 h à 16 h Comptoir familial	6	7 13 h à 16 h Comptoir familial
8	9	10 13 h à 16 h Comptoir familial 19 h 30 Réunion Chevaliers de Colomb	11 19 h 30 Fermières	12  13 h à 16 h Comptoir familial	13	14 13 h à 16 h Comptoir familial
15	16 13 h	17 13 h à 16 h Comptoir familial	18	19  13 h à 16 h Comptoir familial	20	21 13 h à 16 h Comptoir familial
22	23	24 13 h à 16 h Comptoir familial	25	26  13 h à 16 h Comptoir familial	27	28 13 h à 16 h Comptoir familial
29	30					

Chronique mensuelle publiée sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest : mrcao.qc.ca

CHRONIQUE VERTE



VOLUME 10, NUMÉRO 8 SEPTEMBRE 2019



5 BONNES RAISONS DE COMPOSTER À LA MAISON

Réduire le volume de déchets. Près de 40 % du contenu de notre poubelle est composé de matières organiques. Lorsque nous pratiquons le compostage domestique, nous contribuons à la réduction des volumes de déchets acheminés au site d'enfouissement.

Réduire la pollution. Lorsqu'acheminées au site d'enfouissement, les matières organiques se décomposent en absence d'aération. Cela contribue à la production de biogaz, surtout du méthane, un des principaux gaz responsables de l'effet de serre. S'ajoute à cela la pollution générée par le transport de ces matières. Le compostage à la maison permet donc de réduire ces gaz nocifs.

Produire un engrais 100 % naturel et de qualité pour nourrir le sol, les plate-bandes, le potager et les plantes en pots. Un plus pour le développement durable.

Une technique simple à la portée de tous. Le compostage domestique est une technique simple et éprouvée. Il suffit de suivre les recommandations de base. Le guide *Le compostage facilité* constitue l'une des meilleures références sur le sujet. Vous pouvez le consulter au : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Le_compostage_facilite.pdf.

Cela ne coûte rien. Outre l'achat d'un composteur, faire son propre compost à la maison ne coûte rien. Il est également possible de construire son propre composteur.

EXEMPLES DE MATIÈRES POUVANT ÊTRE DÉPOSÉES DANS UN COMPOSTEUR DOMESTIQUE

Les **matières vertes**, riches en azote, par exemple :

- Restes de fruits;
- Restes de légumes;
- Résidus de gazon;
- Mauvaises herbes fraîches;
- Coquilles d'œuf.

Les **matières brunes**, riches en carbone, par exemple :

- Feuilles sèches;
- Paille, foin;
- Sciures de bois;
- Brindilles;
- Marc de café;
- Pain;
- Pâtes alimentaires.



Source : Le compostage facilité, Nova Envirocom

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
819 333-2807



Des questions?
Écrivez-nous:
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

819-339-5671
819 339-5400
mrcao@mrcao.qc.ca

Pourquoi pas faire changement?

À moins d'une heure de chez nous se trouve la province de l'Ontario. Sur ce territoire on peut découvrir une multitude de lacs, certains plus petits et d'autres plus grands. La particularité de cette région est la possibilité de pêcher la plupart des salmonidés. Ici je parle de l'omble de fontaine, le touladi, la truite arc-en-ciel et la truite moulac.

Dans cette chronique je veux plus précisément vous entretenir du touladi, mieux connu sous le nom de truite grise. Cette espèce vit dans les lacs profonds, bien oxygénés et limpides. Plusieurs endroits sont très accessibles et possèdent une bonne qualité de pêche. Malgré que la pêche au touladi puisse sembler différente de la pêche au doré, dans les faits, on peut la pêcher avec des techniques très usuelles. Oui on pense souvent à des techniques de pêche telles l'utilisation des « downriggers ».

Mais laissez-moi vous parler d'une technique dont vous possédez déjà l'équipement afin de profiter d'une belle journée de pêche. Cette technique est en fait la dandinette, ou si vous aimez mieux, la bonne vieille jig. Cette façon de faire est simple et efficace, une fois les poissons repérés sur votre sonar, descendez votre leurre directement sur le fond et commencez à pêcher.

Les endroits à garder en tête sont généralement des descentes vers les profondeurs principales du bassin du lac. Tout dépendant de l'époque de l'été, vous pêcherez plus ou moins creux. Habituellement, les grises descendront au fur et à mesure que l'eau de surface réchauffe. Par exemple, en août on capturera les touladis dans 50 à 70 pieds de profond. Recherchez des pointes ou des endroits où la descente forme une baie. Cette structure crée un entonnoir où les grises iront chasser. Une carte bathymétrique pourrait être un outil utile pour découvrir des secteurs potentiels.

Finalement, afin d'être efficace à la pêche du touladi à la dandinette, utilisez une canne de 6 à 7 pieds à action rapide possédant une puissance moyenne lourde. Cette canne vous offrira une sensibilité suffisante pour détecter une touche. De plus, vous aurez assez de puissance pour effectuer un ferrage adéquat. Maintenant attachez une dandinette de type tube. Ce leurre est en fait un plastique souple qui ressemble à une pieuvre dans lequel on insère la tête de plomb. L'utilisation d'imitations de poissons appâts en plastique souple est aussi très efficace. Utiliser des couleurs naturelles comme le blanc est gage de succès. Le poids : tant qu'à lui, devra avoir la tête plombée d'au moins ¼ d'once à ½ once tout dépendant des conditions du moment.



VOTRE CAISSE
VOUS INFORME



Profitez des **avantages d'être membre** d'une coopérative de services financiers c'est avoir accès à des rabais, remises en argent, bonifications de taux et exclusivités liés aux produits et services financiers Desjardins.

Également, nos services d'assistance téléphonique **gratuits** sont offerts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par une équipe d'experts pour obtenir de l'aide en matière de vol d'identité, de voyages et de succession.

Alors, à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest, être membre sera toujours ... un avantage !

Carte Remises pour étudiants

Vous êtes étudiant, âgé de 18 à 25 ans ?

Voici pour vous la carte Remises pour étudiants Visa Desjardins : jusqu'à 1 % de remises en argent et un visuel personnalisable, c'est le fun !

Demandez-la à [desjardins.com/RemisesPourEtudiants](https://www.desjardins.com/RemisesPourEtudiants)

Assurance voyage

Vous voyagez plus d'une fois par année ?

Optez pour un contrat annuel et voyagez aussi souvent que vous le voulez, pendant 1 an, sans avoir à acheter un nouveau contrat à chaque départ. Vous économiserez dès votre 2^e voyage.

Pour tous les détails et obtenir une soumission :

<https://www.desjardins.com/particuliers/assurances/assurance-voyage/index.jsp>

HOP-ÉP@RGNE

Découvrez votre outil d'épargne instantanée Hop-Ép@rgne dans l'application des services mobiles Desjardins. Avec Hop-Ép@rgne il suffit simplement de créer votre projet, votre objectif d'épargne, choisir la provenance des fonds puis déterminer le montant du virement à effectuer.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest pour avoir plus d'information sur votre outil d'épargne instantanée Hop-Ép@rgne.

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
[desjardins.com/avantages](https://www.desjardins.com/avantages)

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest

Ma carte **RÉSEAU 50+** est vraiment... **payante!**



Procurez-vous votre carte de membre auprès de l'un des clubs suivants:

- Les Retraités de l'Île-de-Galichan, 819-787-6910
- Club Le Souvenir de Roquemaure, 819-787-6418
- Club St-Jean de Macamic, 819-339-1053
- Club Bon Temps de Palmarolle, 819-787-2118
- Club Rayons d'Or de La Sarre, 819-339-2199
- Club 50 Plus de La Sarre,

Voyez tous nos rabais sur le site : www.reseau50plus.ca

Pour bénéficier de bons rabais dans nos commerces d'Abitibi-Ouest, il suffit d'avoir en main notre carte Réseau 50+. Je l'utilise régulièrement chez Draperie Réginald, Liquidasol, Sergaz, Aspirateurs Pompes La Sarre, Fromagerie La Vache à Maillotte. Merci à vous et au Réseau 50+ AT.

Danielle Bédard, Club des 50 Plus La Sarre

AMUSEZ-VOUS

	4	9					6
3				4			
		6	1		2	7	
		3					9
	9		7	2	4		1
6						5	
		2	9		8	1	
				1			5
7						9	8

			4			7	2	
5	7		8					
	6	4		1				8
	8				1	2		5
		7				8		
3		5	6				7	
9				6		3	5	
					3		8	9
	4	3			5			